CLASSE 6 – Comptes de Charges

Les comptes de la classe 6 regroupent les charges de l'exercice par nature, y compris celles concernant les exercices antérieurs. Les dotations aux amortissements et aux provisions font partie des charges de l'exercice.

Ces charges sont à comptabiliser TTC.

6061100000	Eau	toutes les factures d'eau, y compris l'eau des maisons des prêtres		Par / Doy
6061200000	Electricité	toutes les factures d'électricité et de chauffage y compris pour les maisons des prêtres		Par / Doy
6061300000	Chauffage	Gaz , Fuel, Pétrole, Bois, y compris pour les maisons des prêtres		Par / Doy
6063000000	Fournitures & Produits d'Entretien	Fournitures d'entretien (balais, serpillières, ampoules)	les matériels (cf 606320000000 – Petit Matériel)	Par / Doy
6063200000	Petit Matériel – Petit Equipement	les achats de matériels non consommables et non immobilisés (aspirateur, cafetière,)	les matériels de bureau (photocopieurs, imprimantes, cf 60640000000 – Fournitures de Bureau)	Par / Doy
6063900000	Fournitures Culte/Liturgie + Cierges	les cierges de culte, de dévotion, les hosties, l'encens, le vin, les nappes, les fleurs et décorations, les croix, missels, cierges et livrets de baptêmes les aubes, chasubles		Par / Doy

6064000000	Fournitures de Bureau	ensembles informatiques, photocopieurs, imprimantes, d'une valeur inférieure à 1000 euros consommables : papeterie (quelle que soit la destination), cartouche d'encre,	ensembles informatiques, photocopieurs, imprimantes, d'une valeur supérieure à 1000 euros les locations et contrats d'entretien		Par / Doy
6083500000	Fournitures Catéchèse	livres de catéchèse enfants et supports spécifiques			Par / Doy
6132000000	Locations Immobilières	les loyers récurrents résultant d'un bail. Les charges locatives y afférentes.			Par / Doy
6136000000	Locations Mobilières	les loyers récurrents résultant d'un contrat de location (ex : photocopieur pour la partie location,).	les contrats d'entretien et les consommables (toner,)		Par / Doy
6152000000	Entretien Réparation Immobilier	toutes les dépenses spécifiques d'un montant inférieur à 5000 € et celles supérieures à 5000 € qui n'ont pas pour finalité de prolonger la durée de vie du bien immobilisé par exemple : peinture, tapisserie, vitres et vitraux,	les investissements immobiliers (à comptabiliser en immobilisation en cours)	Pour apprécier le caractère de la charge ou de l'investissement, il est fortement conseillé de consulter les Services Comptables du Diocèse	Par / Doy

6153000000	Entretien Réparation Mobilier	toutes les dépenses spécifiques d'un montant inférieur à 1000 € et celles supérieures à 1000 € qui n'ont pas pour finalité de prolonger la durée de vie du bien immobilisé. par ex : changement du brûleur de chaufferie, réparation de photocopieur, réparation de la sono, réparation de l'orgue portatif	les investissements mobiliers	Pour apprécier le caractère de la charge ou de l'investissement, il est fortement conseillé de consulter les Services Comptables du Diocèse	Par / Doy
6156000000	Contrat Maintenance	les charges résultant d'un contrat d'entretien de matériel : extincteurs, photocopieurs, ascenseurs	les charges de location		Par / Doy
6160000000	Primes d'Assurance Hors Périmètre	les primes d'assurance mobilières et immobilières	les primes d'assurance Mutuelle St Christophe les primes d'assurance relatives aux véhicules de transport		Par / Doy
6160100000	Assurances Immobilières (Mutuelle St.Christophe)	toutes les primes d'assurance Mutuelle St Christophe, y compris les presbytères			Par / Doy
6163000000	Assurances Véhicules de Transport	les primes d'assurance relatives aux véhicules de transport			Par / Doy
6170000000	Formation	tous les frais (quel que soit l'organisme dispensateur) liés à la formation, y compris les frais de déplacement, de repas,		Ce compte est mouvementé au niveau du Doyenné, auquel les Paroisses transmettent les frais	Doy

				correspondants qui sont imputés sur le Casuel	
6180000000	Abonnements/Doc umentation Hors Périmètre	toutes opérations d'abonnements et de documentation hors services diocésains			Par / Doy
6180100000	Annuaires, Livrets, Dossiers Administratifs Périmètre	les documents fournis par les services diocésains	Les livrets baptêmes		Par / Doy
6180200000	Abonnements Eglise d'Arras	les remboursements par les Paroisses ou les Doyennés des abonnements individuels souscrits, y compris par les prêtres.		Il est rappelé que les Paroisses ne peuvent pas régler ces abonnements directement à la revue.	Par / Doy
6181200000	Abonnements Journal Paroissial	les règlements aux éditeurs (par ex : Bayard Presse) des abonnements des paroissiens.			Par / Doy
6210000000	Personnel Extérieur Hors Périmètre	les charges de personnel extérieur facturées par des organismes ou associations	les charges relatives au personnel de la Paroisse. (cf comptes 6411100000 et 6450000000)		Par / Doy
6210100000	Personnel Extérieur Périmètre	les charges relatives au personnel géré par une autre Paroisse ou Doyenné et mis à la disposition de la Paroisse ou du Doyenné.	,		Par / Doy
6222000000	Honoraires Intervenants Extérieurs	les honoraires facturés par les prédicateurs, conférenciers (selon le barème de la Conférence des Evêques de France) ou exceptionnellement par les organistes	les honoraires de messes	Ces honoraires doivent être communiqués au plus tard le 31 janvier à l'Association Diocésaine qui les déclare à l'administration	Par / Doy

				fiscale.	
6230000000	Publicité et Relations Publiques	les tracts, affiches et frais de presse relatifs aux manifestations organisées aux frais des Paroisses ou Doyennés.	les frais de réception les charges liées aux neuvaines		Par / Doy
6238000000	Dons et Pourboires	les dons et pourboires versés exceptionnellement par une Paroisse ou un Doyenné.		Les dons à des œuvres caritatives ou d'enseignement (contraire à l'objet social de l'A.D.A.), les dons aux prêtres sont interdits. Les dons et pourboires réguliers à des personnes identifiées sont assimilés à la rémunération de travail dissimulé (voir les services du Diocèse).	Par / Doy
6251000000	Frais de Déplacement	tous les frais de déplacements occasionnés pour les besoins de l'Eglise sur présentation de justificatifs <i>Cf Bordereau 8</i> Les frais de déplacement des prêtres réglés par le Doyenné	les déplacements liés à la formation, aux neuvaines, aux enfants de chœur		Par / Doy
6256000000	Frais Missions Réceptions	les frais de repas et ceux occasionnés par les pots d'amitié, fêtes de l'église, petites réceptions.	les frais liés à la formation, aux neuvaines, aux enfants de chœur		Par / Doy
6261000000	Frais Postaux	les timbres et frais d'envois postaux ou d'acheminement de la paroisse le remboursement des frais postaux engagés par le prêtre dans le cadre de sa mission.	les frais postaux personnels du prêtre		Par / Doy

6262000000	Téléphone - Internet	les factures de téléphone et internet de la paroisse. le remboursement des frais de téléphone et internet	les frais téléphone personnels du		Par / Doy
	memer	engagés par le prêtre dans le cadre de sa mission.	prêtre.		Боу
6270000000	Services Bancaires	les frais de relevés et de tenue de compte, et les autres prestations assurées par les établissements bancaires, abonnements LBP net	les intérêts débiteurs		Par / Doy
6281000000	Cotisations	Cotisations aux Associations (Regard en Marche, cotisations paroissiales)			
6283000000	Frais Personnels du Prêtre	les charges nées de la refacturation entre paroisses et/ou doyennés concernant les prêtres dans l'exercice de leur fonction (la convention de refacturation doit être communiquée au diocèse), aide aux prêtres	tous les frais afférents au logement des prêtres (eau, électricité, gaz, chauffage, assurances et taxe d'habitation du presbytère ou lieu de résidence,) les remboursements des autres frais des prêtres dans l'exercice de leur ministère (timbres, téléphone, internet, fournitures de bureau)	Concernant l'assurance transport, le remboursement se fera au prêtre rattaché à la Paroisse dans la limite d'un plafond fixé par le Diocèse.	Par / Doy
6378000000	Taxes diverses	la redevance payée par les Paroisses pour les postes de télévision situés dans les salles paroissiales taxes sur les ordures ménagères.	la redevance diocésaine		Par / Doy
6350100000	Taxe Foncière	les remboursements au Diocèse des taxes foncières			Par /

	Périmètre			Doy
6351300000	Taxe d'Habitation	toutes les taxes d'habitation		Par / Doy
6411100000	Personnel Laïc	le montant net des salaires du personnel employé par les Paroisses ou Doyenné.	le montant des charges sociales (compte 6450000000 - Charges Soc. Pers. Laïc) les charges du personnel extérieur (compte 6210000000 - Personnel Extérieur Hors Périmètre ou 6210000100 - Personnel Extérieur Périmètre)	Par / Doy
6450000000	Charges Sociales Personnel Laïc	les charges URSSAF, Caisse de Retraite, Pôle Emploi, Médecine du Travail, Organisme de Formation Continue,		Par / Doy
6501000000	Redevance Diocésaine	Les Paroisses versent une redevance au Diocèse pour qu'il puisse assurer son fonctionnement. Celle-ci est appelée par le Diocèse et répartie en Comité Economique de Doyenné (CED).		Par
6501201000	Participation Travaux Périmètre	la participation des Paroisses et/ou Doyennés aux travaux exécutés sur des immeubles diocésains à la demande de l'Association Diocésaine.	l'entretien sur les immeubles.	Par / Doy

6511000000	Subventions Ecclésiales Accordées	les participations décidées en CED ou CPAE et octroyées à des mouvements et services d'Eglise pour leur fonctionnement.	les subventions à des personnes identifiées sont assimilées à la rémunération de travail dissimulé (voir les services du Diocèse). Les subventions à des œuvres caritatives ou d'enseignement qui sont interdits (contraire à l'objet social de l'A.D.A.)	Par / Doy
6513000000	Redevance Doyenné	La totalité des redevances trimestrielles versées au Doyenné, lesquelles sont fixées chaque début d'année par le CED.		Par
6551000000	Dépenses Casuel	le reversement trimestriel par le Doyenné au Diocèse de 80% des recettes provenant du Casuel (cf Bordereau 9)		Doy
6580000000	Charges Diverses de Gestion Courante	les charges d'exploitation qui ne peuvent être classées dans d'autres comptes de charges petits écarts de règlements		Par / Doy
6583000000	Charges Serv Evangélique des Malades	les charges provenant du Service Evangélique des Malades		Par / Doy
6584000000	Charges Manifestations	les charges provenant des kermesses, autres manifestations, participations aux frais de salles		Par / Doy
6585000000	Achat Fournitures pour présentoirs	documentations proposées aux visiteurs et pouvant faire l'objet d'un don (livrets, cartes postales, médailles, chapelets) documentations gratuites (prospectus, avis,)		Par / Doy
6586000000	Charges Neuvaines	toutes les dépenses significatives afférentes aux neuvaines, quelle qu'en soit la nature (documentations, bougies, locations, prestations, affiches, tracts, frais de presse,)		Par / Doy

6611000000	Intérêts S/Emprunts Hors Périmètre	les intérêts versés sur les emprunts contractés auprès d'autres organismes que la CEADA.	les commissions et services bancaires y afférents.	Il est rappelé que les emprunts contractés postérieurement au 1er Janvier 2010 ne peuvent l'être qu'auprès de la CEADA. Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse.	V
6611010000	Intérêts S/Emprunts CEADA Périmètre	les intérêts versés sur les emprunts contractés auprès de la CEADA (se référer au tableau d'amortissement de la CEADA pour la ventilation capital et intérêts)			Par / Doy
6616000000	Agios/Banque et Banque Postale	les intérêts débiteurs sur comptes bancaires.	les commissions et services bancaires y afférents.		Par / Doy
6679000000	Moins Value / Cessions VMP	la différence négative entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat.	la différence positive entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat. (cf 7679000000 – Plus Value / Cessions VMP).	Ce compte est mouvementé par les services comptables du diocèse sur la base des documents fournis par les paroisses.	V

6710000000	Charges Exceptionnelles de Gestion	vol, détérioration,	les petits écarts (2€) sur versements bancaires (compte 658)	Les charges exceptionnelles sont distinguées afin que le compte de résultat puisse faire apparaître le résultat courant et le résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de la Paroisse et/ou du Doyenné.	Par / Doy
6715000000	Subvention Exceptionnelle	les subventions ecclésiales ou non, non récurrentes, accordées par les Paroisses ou Doyennés.	les subventions à des personnes identifiées qui sont assimilés à la rémunération de travail dissimulé (voir les services du Diocèse).	Elles nécessitent l'accord du CPAE et des services du Diocèse.	Par / Doy
6720000000	Charges sur Exercices Antérieurs	En cours de période, la Paroisse ou le Doyenné peut utiliser ce compte pour enregistrer les charges sur exercices antérieurs.		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	Par / Doy

6811000000	Dotations aux Amortissements	les dotations annuelles calculées par les Services Comptables du Diocèse à partir des immobilisations dont la nature est définie par le Diocèse et dont le montant lui est communiqué régulièrement au travers du double des factures concernées. Ce compte est destiné à faire apparaître dans les charges de l'exercice la dotation annuelle aux amortissements, c'est à dire la dépréciation comptable des immobilisations. Ce compte est débité le dernier jour de l'année par le crédit des comptes 2813xx, 2814xx et 2818xx ci-dessus explicités.		Ces montants sont saisis par les services comptables du Diocèse.	V
6860000000	Dotation Provision sur Titres	la différence négative entre la valeur au 31 décembre des Valeurs Mobilières de Placement (cf relevé titres correspondant) et leur prix de revient. La dépréciation d'un titre est la constatation que sa valeur au 31 décembre est devenue inférieure à son prix de revient. Ce compte est débité le dernier jour de l'année par le crédit des comptes 5900000000 - Dépréciation des V.M.P./Titres, ci-dessus explicité.	la différence positive entre la valeur au 31 décembre des Valeurs Mobilières de Placement (cf relevé titres correspondant) et leur prix de revient.	Ces montants sont saisis par les services comptables du diocèse.	V
6890000000	Dotation Fonds Dédiés	les sommes attribuées par un organisme extérieur ou une personne physique pour la réalisation d'une opération déterminée, et dont la réalisation n'est pas achevée à la fin de l'exercice, sont classées au 31 décembre dans ce compte, les sommes non affectées par le crédit du 1890000000 – Fonds dédiés.		Ces montants sont saisis par les services comptables du diocèse.	V